

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le quinze juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLEËS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS EUROLACQ 2 -
LOT N°1 : TRAVAUX PRÉPARATOIRE DE TERRASSEMENTS - AUTORISATION
DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ**

Ce marché avait été notifié au groupement au groupement Rey Betbeder (mandataire) (64170 Lacq) / Deumier / Bordenave / Laffitte Frères le 22 octobre 2012 pour un montant de 2 925 241,74 euros HT.

Dans le cadre des travaux de finition de la zone d'activités EUROLACQ 2, il a été décidé de matérialiser par la pose d'une clôture la limite de propriété de la collectivité avec celle d'un riverain.

Dans le cadre de la pré-commercialisation des terrains, afin de permettre une délimitation précise de la propriété de la collectivité et un bornage des lots, il a été décidé de réaliser un débroussaillage du lot 10 (limite de propriété ASF, CCLO et propriété privée).

De plus, dans le cadre de la pré-commercialisation, suite à l'accord de La DDTM, il a été décidé de réaliser une entrée supplémentaire au lot 10. Il a également été décidé la réalisation de travaux supplémentaires sur les parcelles 6C et 6D afin de niveler l'arrière des parcelles et ainsi, augmenter leur constructibilité.

L'ensemble de ces modifications entraîne une plus-value sur le montant du marché et nécessite la passation d'un avenant.

Par ailleurs, suite au changement de définition et de base des index TP, le présent marché ayant pour index de référence le TP03 Terrassements généraux, il est proposé d'acter le nouvel index de référence soit le TP03a - base 2010 - grands terrassements.

Nature des travaux	Montant HT
Fourniture et pose d'une clôture	1 288,00 €
Nettoyage avec évacuation des déblais	4 950,00 €
	7 757,50 €
Travaux supplémentaires sur parcelles 6C et 6D	6 658,94 €

Globalement, ces modifications entraînent une plus-value de **20 654,44 € HT**, soit une augmentation de 0.69 % sur le montant du marché du lot 1.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 3 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

